

Six projets CNIM, labellisés par l'Union européenne

En 2010, la Commission européenne a officiellement adopté 6 projets du Groupe CNIM comme Partenaire Officiel de sa campagne *Énergie Durable pour l'Europe*. La campagne *Énergie Durable pour l'Europe* s'inscrit dans le cadre du programme *Énergie intelligente – Europe*, qui contribue à la réalisation des objectifs de politique énergétique de l'Union européenne dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres et des carburants alternatifs.

Les six projets soutenus par l'Europe sont des projets de valorisation énergétique des déchets portés par le Groupe dans et hors de l'UE. Situées en France, Italie, Belgique, Estonie, République Tchèque et Azerbaïdjan : les six unités de valorisation énergétique en cours de construction par CNIM, viennent s'ajouter aux 137 que le Groupe a déjà installées dans le monde. Tous les ans, ce sont environ **20 millions de tonnes de déchets qui y sont valorisées sous forme de chaleur et d'électricité.**

Avec ces six projets, CNIM permet le traitement de plus d'1,7 million de tonnes de déchets supplémentaires, pour produire 1,6 million de MWh/an. La législation européenne et nationale considère qu'environ la moitié de l'énergie produite par ce processus est renouvelable, car en provenance de déchets organiques. L'autre moitié évite tout autant la consommation d'énergies fossiles.

Ainsi, tous les ans, grâce à ces six nouvelles réalisations, plus de 1,5 million de tonnes équivalent CO₂ ne seront pas émises.

Cette filière de valorisation énergétique des déchets, qui intervient en complément de la réutilisation et du recyclage, répond à la volonté de l'UE de développer les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et de s'engager vers une moindre dépendance aux énergies fossiles. Aujourd'hui, 15 % seulement de la production européenne d'énergie est d'origine renouvelable, dont les 2/3 d'origine hydraulique. Bien loin des objectifs du *paquet Énergie- Climat* !

L'efficacité énergétique des six usines est telle qu'elles entrent dans la catégorie des "**opérations de valorisation**", définie par la directive cadre sur les déchets de l'UE du 19 novembre 2008. Elles sont les premiers centres industriels de valorisation énergétique des déchets à recevoir le sceau officiel de la campagne *Énergie Durable pour l'Europe*, pilotée par l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation, qui soutient les meilleures technologies.

Pour CNIM, c'est la reconnaissance de ses procédés de pointe pour la valorisation de l'énergie des déchets et le traitement des fumées, qui respectent les exigences réglementaires européennes en termes de rejets atmosphériques, les plus strictes au monde, et souvent les dépasse.

Ce sera le cas par exemple avec le centre de valorisation énergétique de Flamoval, en construction à Arques dans le nord de la France. Les valeurs garanties par CNIM et sa filiale LAB restent partout inférieures aux valeurs limites d'émissions réglementaires. Quand l'arrêté de 2002 impose des émissions de dioxines et de furanes inférieurs à 0,1 ng/Nm³, Flamoval n'en émettra que moins de 0,02. De même pour les poussières, le mercure, les métaux lourds, les polluants organiques persistants, les oxydes d'azote et de soufre, etc.

Les techniques mises en œuvre dans chacune de ces six usines de valorisation énergétique sont bien sûr reconnues "**Meilleures techniques disponibles**", au sens de la directive européenne IPPC relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, et de la directive IED (*Industrial Emissions Directive*) qui a été approuvée par le Conseil de l'Europe le 8 novembre 2010.

Les six installations seront certifiées ISO 14001.

Cinq de ces six usines se situent au sein de l'Union européenne, dont **Flamoval** en France.

Le Syndicat mixte Flandre Morinie, qui regroupe 160 communes, a signé avec CNIM la construction d'une unité capable de traiter thermiquement 92 500 tonnes de déchets par an, pour une production électrique instantanée de 8,2 MW.

L'usine de **Brno**, en République tchèque, traitera, elle, 224 000 tonnes/an de déchets avec une puissance installée de 20,5 MW d'électricité et jusqu'à 50 MW de chaleur. Elle remplacera l'ancienne unité de valorisation, démolie en 2008. L'UE assure 80 % de l'investissement et la ville de Brno, le complément.

CNIM s'implante aussi en Estonie ; l'usine de **Maardu** en construction alimentera à hauteur de 350 000 MWh par an le réseau de chaleur de Tallinn, pour le bénéfice de 500 000 habitants. Les 224 000 tonnes de déchets traitées fourniront aussi 17 MW d'électricité. Ce projet, financé entièrement par l'opérateur Eesti Energia, remplacera d'ici décembre 2012 une vieille centrale à gaz.

En Belgique, CNIM confirme sa présence avec la construction de deux lignes supplémentaires de traitement de déchets à **Thumaide** (Wallonie). Avec le traitement de 200 000 tonnes de déchets par an, elles produiront 150 000 MWh d'électricité, soit le double de la capacité de l'usine existante. À cette usine s'adosseront une unité de compost, pour les déchets organiques, et une autre de traitement des mâchefers, pour leur utilisation dans la construction des routes.

C'est à **Turin** (Italie) que CNIM implante la cinquième usine européenne distinguée par la campagne *Énergie Durable pour l'Europe*. 421 000 tonnes de déchets y génèreront 350 000 MWh/an d'électricité et 170 000 MWh/an de chaleur. Cette unité qui entrera en service en 2013 remplacera la décharge de Turin, saturée, qui contient plus de 21 millions de tonnes d'ordures. La Banque Européenne d'Investissement et BNP Paribas contribuent, entre autres, au financement de cet investissement.

Le projet qui a suscité le plus d'intérêt des organisateurs de la Campagne *Énergie Durable pour l'Europe* se situe à **Bakou** (Azerbaïdjan), où une très grosse unité de traitement valorisera 510 000 tonnes de déchets par an pour produire 270 000 MWh. Implantée dans une région du monde où le traitement des déchets reste souvent basique, elle sera une véritable vitrine pour les pays voisins.

Elle illustre aussi l'exemplarité du modèle européen en termes de protection de l'environnement puisque, comme dans le monde entier, c'est la réglementation européenne qui est retenue comme base des performances à atteindre. Enfin, l'Azerbaïdjan dispose de ressources considérables d'énergie fossile et son souci de ne pas gâcher les ressources énergétiques des déchets mérite d'être souligné.

Actuellement en construction, ce projet, financé par l'Etat azéri, permettra en 2012 de fermer la décharge proche d'un lac et de la capitale. CNIM, après avoir construit le centre, en assurera l'exploitation pendant 20 ans.